

Monsieur Jacques Toubon  
Membre du Collège de la Haute Autorité

**SNAC**  
**Syndicat National des Auteurs  
et des Compositeurs**  
Monsieur Emmanuel DE RENGERVE  
Délégué Général

80, rue Taitbout  
75009 Paris

Paris, le 14 mars 2012

Monsieur,

La Hadopi m'a confié à l'automne 2011 la responsabilité de mener une réflexion sur la question des exceptions aux droits d'auteur, exceptions qui participent de la thématique du développement de l'offre légale et de l'observation des usages. Ce chantier a pour ambition, après avoir dressé un état des lieux - les exceptions actuellement prévues par les textes sont-elles encore légitimes, pertinentes, adaptées ? - de s'interroger sur leurs évolutions souhaitables, notamment au vu des nouveaux usages qu'induit le passage à l'ère du numérique.

Je me suis adjoint pour mener à bien cette mission l'expertise de M. Christophe Alleaume, agrégé de droit privé et professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Caen et Mme Cécile Méadel, professeur de sociologie et chercheur à l'école des Mines de Paris. Je souhaite engager une réflexion la plus large et ouverte possible sur cette thématique, en m'appuyant sur l'écoute et les contributions de toutes les personnes qui y sont intéressées : bénéficiaires des exceptions, spécialistes du droit d'auteur, gestionnaires, usagers, etc.

C'est pourquoi j'ai souhaité vous adresser le questionnaire joint à ce courrier (également disponible sur [www.hadopi.fr](http://www.hadopi.fr)), qui vise à connaître votre appréhension de ces exceptions et qui explicite les enjeux du chantier.

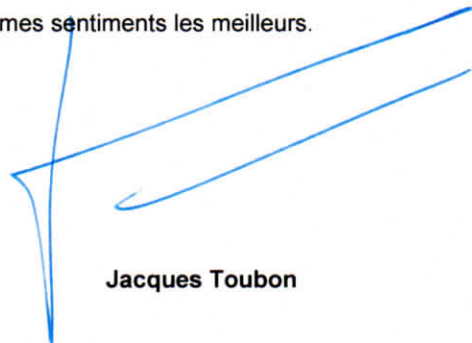
Il vous appartiendra, bien entendu, de déterminer les questions pertinentes au regard de votre pratique. Des auditions pourront également être organisées dans une étape ultérieure de ces travaux.

Votre participation me sera précieuse et à vrai dire indispensable pour mener à bien ce travail, et cerner les évolutions possibles et souhaitables. Je vous remercie par avance chaleureusement du temps que vous voudrez bien prendre pour répondre à ce questionnaire.

Les contributions sont attendues jusqu'au 15 mai, et à retourner à cette adresse :

**HADOPI - M. Jacques Toubon**  
Questionnaire Chantier Exceptions  
4, rue du Texel - 75 014 Paris  
Mail : [djsec@hadopi.fr](mailto:djsec@hadopi.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Jacques Toubon**